



PAR COURRIEL

Montréal, le 26 janvier 2021

Monsieur Robert Gendron
Directeur général du Centre de services scolaire de Montréal
5100, rue Sherbrooke Est, local 180
Montréal (Québec) H1V 3R9

Objet : Demandes des enseignantes et enseignants de Montréal

Monsieur,

Les derniers mois ont été difficiles pour tout le Québec, ce qui inclut bien évidemment les enseignantes et enseignants. À cet effet, je ne crois pas avoir besoin de vous rappeler que les écoles figurent parmi les principaux milieux d'éclosion.

Le milieu de l'éducation a été pris de court par la pandémie. Les profs ont dû s'adapter tant bien que mal et faire preuve de beaucoup de créativité. Ils ont répondu présents, malgré le manque de cohérence et de transparence dans les décisions prises par nos institutions publiques. Le retour des fêtes en est le plus récent exemple.

Réunis en assemblée, nos membres, investis et engagés, ont partagé leurs inquiétudes et leurs réserves vis-à-vis des mesures actuellement en place. En ayant l'objectif de maintenir les écoles ouvertes et fonctionnelles dans un environnement sécuritaire, ils ont formulé un certain nombre de demandes que nous considérons comme très légitimes. Voici les demandes, regroupées par thème, qui sont adressées au Centre de services scolaire de Montréal par les enseignantes et enseignants membres de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal.

A. Santé et sécurité

1. Que soient rendus disponibles des plexiglas pour les profs qui en font la demande ;
2. Que de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) de qualité soit rendu disponible pour les profs des établissements et des classes spécialisées ;
3. Que soient systématiquement retirés du milieu scolaire, de manière préventive, les élèves ayant des symptômes s'apparentant à la COVID-19.

B. Ventilation

1. Que soit rendue publique l'information sur toutes les écoles et tous les locaux qui ont fait l'objet des tests de CO2 et que soient systématiquement condamnés les

locaux non conformes jusqu'à ce que les problèmes de qualité de l'air soient réglés ;

2. Que l'information sur la planification prévue pour les tests de CO2 dans les établissements du centre de services scolaire soit divulguée ;
3. Qu'on nous assure que le taux d'admission d'air frais dans le système de ventilation mécanique des établissements est maximisé afin que l'air des salles de classe réponde aux normes de la santé publique, de la CNESST et de l'annexe IV du règlement sur la santé et sécurité du travail en matière de température de travail, sans qu'il soit pour autant nécessaire d'ouvrir les fenêtres pour réduire la concentration en aérosols de l'air ;

C. Enseignement et services aux élèves

1. Que les élèves du secteur des sourds (et malentendants) et du secteur de l'accueil (SAF) reçoivent des plexiglas entourant les trois côtés de leur pupitre afin de favoriser la lecture labiale ;
2. Que soit remboursé le coût d'un amplificateur de voix comme outil de travail de protection de la santé vocale aux enseignantes et enseignants qui font leur prestation de travail en portant un masque de procédure en tout temps et qui en font la demande.

Vos responsabilités vous permettent de recommander la mise en place de mesures permettant de mieux protéger la santé et la sécurité des enseignantes et enseignants. Le personnel scolaire est très bien placé pour identifier les mesures qui font défaut sur le terrain. En acquiesçant à ces demandes, vous contribuerez à renforcer le sentiment de confiance à votre égard et à rassurer les enseignantes et enseignants au front.

Lorsqu'il est question de la santé et de la sécurité des enseignantes et enseignants de Montréal, vous pouvez, comme à l'habitude, compter sur notre entière collaboration.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

La présidente,



Catherine Beauvais-St-Pierre

Alliance des professeures et professeurs de Montréal.